NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/330
15 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Lettre datée du 15 avril 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément aux paragraphes 12 et 13 de la résolution 1153 (1998) du 20 février 1998 du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de soumettre au Conseil le résumé analytique du rapport du groupe d'experts constitué en application du paragraphe 12 afin de déterminer, en consultation avec le Gouvernement iraquien, si l'Iraq est en mesure d'exporter des quantités de pétrole ou de produits pétroliers suffisantes pour que les recettes correspondantes atteignent le montant maximum de 5 milliards 256 millions de dollars des États-Unis visé au paragraphe 2 de cette résolution (voir annexe). Le groupe d'experts s'est rendu en Iraq du 12 au 22 mars 1998; il était accompagné de deux superviseurs de l'ONU. Le rapport complet du groupe d'experts est mis à la disposition des membres du Conseil.

Après l'adoption de la résolution 1153 (1998) du Conseil de sécurité, le Gouvernement iraquien m'a fait savoir qu'il n'avait pas d'objection à augmenter ses recettes par ses ventes de pétrole. Il a toutefois souligné que, compte tenu de la fragilité technique des infrastructures de production, de transformation et de transport du secteur pétrolier iraquien, ainsi que de la faiblesse actuelle des cours du pétrole, rien ne garantissait que l'Iraq pourrait augmenter sa production suffisamment pour que les recettes correspondantes atteignent le montant maximum indiqué dans la résolution.

Selon le Gouvernement iraquien, même si les pièces de rechange sont immédiatement disponibles et si les réparations nécessaires sont faites de toute urgence, le nouveau montant ne dépassera pas en tout état de cause les 4 milliards de dollars, et il se situera probablement entre 3,5 et 4 milliards de dollars. On se souvient que le baril de pétrole était à 18 dollars au moment de la mise en application du mémorandum d'accord, alors que le baril de brut iraquien coûte actuellement 10,5 dollars.

Au paragraphe 13 de sa résolution 1153 (1998), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire savoir si l'Iraq n'était pas en mesure d'exporter du pétrole ou des produits pétroliers en quantité suffisante pour que les recettes correspondantes atteignent le montant indiqué (5 milliards 256 millions de dollars des États-Unis) et, après consultation avec les organismes compétents des Nations Unies et avec les autorités iraquiennes, de faire des recommandations concernant l'utilisation des recettes escomptées, conformément au plan de distribution visé au paragraphe 5 de la résolution.

Le Groupe d’experts est moins convaincu que le Gouvernement iraquien de la possibilité d’atteindre l’objectif de 4 milliards de dollars de recettes pendant la période considérée. Les experts ont l’impression que le secteur pétrolier iraquien est dans un état lamentable et que la capacité de production des champs de pétrole en exploitation s’est considérablement réduite, parfois de manière irréversible, au cours des vingt dernières années. Ils estiment que les infrastructures de transformation et de traitement, les raffineries et les terminaux ont été gravement endommagés et qu’ils continuent à se dégrader. Ils considèrent que cette situation va rapidement empirer, notamment sur les sites d’extraction, si des mesures décisives ne sont pas prises pour y remédier. Les experts doutent fortement que le rythme de production de 3 millions de barils/jour prévu par le Gouvernement puisse être maintenu pendant toute la période considérée. Ils estiment aussi que faute des investissements correspondants en pièces de rechange et en réparations, on ne peut augmenter sensiblement la production sans endommager gravement les roches pétrolifères et les oléoducs, ce qui va à l’encontre des principes reconnus de bonne gestion des ressources pétrolières.

Selon les experts, si le prix moyen du baril de brut iraquien se maintient à 10,5 dollars, la capacité d’exportation actuelle de 1,6 million de barils/jour permettra tout juste de générer des recettes pétrolières d’un montant de 3 milliards de dollars des États-Unis pour la période de 180 jours commençant en juin 1998, à condition que les pièces de rechange soient commandées immédiatement. Pendant la période de 180 jours commençant en décembre 1998, l’Iraq pourra exporter 1,7 million de barils/jour et les recettes correspondantes atteindront 3,9 milliards de dollars à raison de 12,5 dollars le baril.

Les deux superviseurs de l’ONU qui accompagnaient les experts ont eux aussi indiqué que l’industrie pétrolière iraquienne avait désespérément besoin de pièces de rechange pour qu’il puisse être satisfait aux dispositions de la résolution 1153 (1998) du Conseil de sécurité. Le Ministère du pétrole souhaite acquérir pour 300 millions de dollars de pièces de rechange — 210 millions de dollars pour les opérations en amont et 90 millions de dollars pour les opérations en aval. Tout comme les experts, les superviseurs estiment que cette demande est raisonnable et qu’elle permettra simplement de répondre aux besoins les plus urgents et élémentaires de l’industrie pétrolière iraquienne. La liste des pièces de rechange nécessaires figure à l’annexe IV du rapport du Groupe d’experts. Les superviseurs de l’ONU ont par ailleurs indiqué que l’état actuel des installations de stockage et infrastructures de transport "en aval" de l’industrie pétrolière iraquienne compromettait sérieusement les capacités de production de pétrole et de produits pétroliers à des fins d’exportation dans le cadre du programme. Les experts procèdent actuellement à l’examen détaillé de la liste de pièces de rechange fournie par le Gouvernement iraquien afin de vérifier le prix, les délais de livraison et l’utilité de chaque article indiqué. Pour des raisons de temps, cet examen n’était pas terminé au moment de la rédaction de la présente lettre, mais il devrait l’être très bientôt. Une fois qu’il sera achevé, des copies de la liste portant les observations correspondantes des experts seront mises à la disposition du Comité du Conseil de sécurité établi en application de la résolution 661 (1990) du 6 août 1990.

Les experts ont visité des entrepôts possibles, aussi bien dans le nord que dans le sud de l'Iraq. Ils ont indiqué dans leur rapport principal les modalités de surveillance des livraisons, de l'entreposage et de l'utilisation des pièces de rechange. Les deux superviseurs de l'ONU partagent la conception des experts sur ce point.

Il s'avère que l'Iraq n'est pas capable dans les circonstances actuelles d'exporter du pétrole ou des produits pétroliers en quantité suffisante pour que les recettes correspondantes atteignent le montant de 5 milliards 256 millions de dollars des États-Unis indiqué dans la résolution 1153 (1998); il est par conséquent recommandé que le Conseil de sécurité décide d'autoriser les États, en vertu du paragraphe 1 de sa résolution 986 (1995) du 14 avril 1995, à permettre l'importation de pétrole et de produits pétroliers en provenance d'Iraq, ainsi que les transactions financières et autres transactions essentielles s'y rapportant directement, en quantité suffisante pour générer des recettes d'un montant maximum de 4 milliards de dollars des États-Unis pour la prochaine période de 180 jours, étant entendu que le produit de ces ventes sera utilisé au fur et à mesure des rentrées selon un rang de priorités correspondant au plan de distribution visé au paragraphe 5 de la résolution 1153 (1998). Étant donné que le montant des recettes dépendra non seulement de l'augmentation des quantités de pétrole exportées mais aussi du prix du pétrole à l'exportation, le Conseil voudra peut être réexaminer le montant autorisé lors de son examen intérimaire du rapport du Secrétaire général visé au paragraphe 10 de la résolution 1153 (1998), en tenant compte également de l'état d'avancement des commandes, des livraisons de pièces de rechange et des réparations.

S'agissant des pièces de rechange on se souviendra qu'au paragraphe 12 de sa résolution 1153 (1998), le Conseil de sécurité s'est déclaré disposé à prendre une décision sur la base des recommandations du Secrétaire général, portant autorisation d'exporter le matériel nécessaire pour permettre à l'Iraq d'accroître l'exportation de pétrole et de produits pétroliers, ainsi que de donner des directives à cet effet au Comité créé par la résolution 661 (1990). Je souhaite recommander au Conseil d'autoriser l'exportation vers l'Iraq du matériel permettant à ce pays d'accroître dès que possible l'exportation de pétrole ou de produits pétroliers. Comme on l'a vu plus haut, le coût total des pièces de rechange et du matériel est estimé à 300 millions de dollars (210 millions pour les besoins en amont et 90 millions pour les besoins en aval). Pour ce qui est de couvrir les dépenses afférentes aux pièces de rechange et au matériel, le Conseil souhaitera peut-être utiliser la procédure mentionnée au paragraphe 10 de la résolution 986 (1995).

Afin d'accélérer le processus d'approbation des pièces de rechange et du matériel, il est recommandé au Conseil de sécurité d'envisager la possibilité d'autoriser les inspecteurs des Nations Unies à approuver les contrats relatifs aux pièces de rechange une fois que le Comité du Conseil de sécurité a examiné la liste et en a établi une version définitive, conformément aux procédures utilisées pour les contrats pétroliers, à condition toutefois que les inspecteurs puissent disposer des compétences et de l'appui technique dont ils ont besoin. Il serait ainsi possible d'assurer un suivi efficace des pièces de rechange, depuis l'approbation de leur exportation jusqu'à leur livraison en Iraq, leur stockage et leur utilisation. Si le Conseil juge cette

recommandation acceptable, je présenterai au Comité du Conseil de sécurité, après examen approfondi de la liste des pièces de rechange susmentionnée, les modalités concernant le suivi des pièces de rechange sur le territoire iraquien.

Sur mon invitation une délégation iraquienne dirigée par le Ministre des affaires étrangères, S. E. Mohammed Said Al-Sahaf, s'est rendue à New York du 9 au 13 mars 1998 afin d'examiner avec le Secrétariat la mise en oeuvre de la résolution 1153 (1998) et la préparation du plan de distribution. Des consultations sont actuellement en cours entre l'Organisation des Nations Unies et les ministères techniques iraquiens concernant la préparation du projet de plan de distribution. Lorsque le Conseil aura pris une décision à propos du montant des ressources devant être dégagées pour la prochaine phase du programme humanitaire, le Gouvernement iraquien me présentera le projet de plan de distribution pour que je puisse l'examiner et l'approuver.

Je souhaite saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier les membres du groupe d'experts, les inspecteurs des Nations Unies et Saybolt Nederland B. V. de leur précieuse contribution ainsi que le Gouvernement iraquien d'avoir pleinement coopéré avec le groupe d'experts.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Rapport du groupe d'experts constitué en application du paragraphe 12 de la résolution 1153 (1998) du Conseil de sécurité

RÉSUMÉ

1.1 Mandat

1. Les paragraphes 12 et 13 de la résolution 1153 (1998) du Conseil de sécurité en date du 20 février 1998 sont ainsi rédigés:

> "12. Prie le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts chargé de déterminer, en consultation avec le Gouvernement iraquien, si l'Iraq est en mesure d'exporter des quantités de pétrole et de produits pétroliers suffisantes pour que les recettes correspondantes atteignent le montant visé au paragraphe 2 ci-dessus et d'établir un rapport distinct sur la capacité de production et de transport de l'Iraq ainsi que sur la supervision nécessaire, le prie également de faire sans tarder, sur la base de ce rapport, des recommandations appropriées et se déclare disposé à prendre une décision, sur la base de ces recommandations et compte tenu des objectifs humanitaires de la présente résolution, nonobstant le paragraphe 3 de la résolution 661 (1990), portant autorisation d'exporter le matériel nécessaire pour permettre à l'Iraq d'accroître l'exportation de pétrole et de produits pétroliers, ainsi que de donner des directives à cet effet au Comité créé par la résolution 661 (1990);
>
> 13. Prie le Secrétaire général de lui faire savoir si l'Iraq n'est pas en mesure d'exporter du pétrole ou des produits pétroliers en quantités suffisantes pour que les recettes correspondantes atteignent le montant visé au paragraphe 2 ci-dessus et, après consultation avec les organismes compétents des Nations Unies et avec les autorités iraquiennes, de faire des recommandations concernant l'utilisation des recettes escomptées, conformément au plan de distribution visé au paragraphe 5 ci-dessus;".

1.2 Introduction

2. À la demande du Secrétaire général, un groupe d'experts s'est rendu en Iraq afin d'évaluer les capacités actuelles d'exportation de pétrole brut et de produits pétroliers et de déterminer si le pays pouvait accroître ses exportations de pétrole brut et de produits pétroliers.

3. Le groupe se composait de six experts ayant chacun des connaissances spécifiques des industries pétrolières. Deux des inspecteurs des Nations Unies accompagnaient le groupe. Ce dernier s'est rendu en Iraq du 12 au 22 mars 1998 afin d'examiner l'état des équipements de production et de transport nécessaires à l'exportation du pétrole et des produits pétroliers.

4. L'objet des visites des sites était :

- De déterminer la capacité actuelle de production de pétrole brut;

- D'établir l'état des champs pétrolifères et des capacités de production correspondantes;

- D'évaluer l'état des installations de traitement du pétrole brut;

- De déterminer l'état des installations de stockage et des infrastructures de transport;

- D'identifier les besoins, le coût et le calendrier de mise en oeuvre concernant les pièces de rechange et les réparations à effectuer;

- D'inspecter les raffineries locales.

Tous ces éléments ont été examinés et les résultats sont décrits en détail dans le rapport.

1.3 Méthodologie

5. Afin de s'acquitter de son mandat, le groupe d'experts devait maximiser la collecte et la vérification de données dans les délais qui lui étaient impartis. À cette fin, après des entretiens initiaux avec des fonctionnaires du Ministère du pétrole à Bagdad, il s'est rendu à la North Oil Company, sise à Kirkouk, et à la South Oil Company, à Bassorah, et a inspecté de nombreux sites dans les deux secteurs — y compris des installations de production, des unités de traitement, des dépôts d'hydrocarbures, des stations de pompage, des installations de comptage et des raffineries. Le groupe d'experts s'est constitué de deux équipes sur divers sites afin d'élargir le champ de ses activités.

6. En l'absence d'appareils de mesure capables de fonctionner à tous les stades de la production et du transport (sauf dans les installations d'exportation de Ceyhan et Mina Al-Bakr), les estimations ont été effectuées sur la base des éléments suivants :

- Inspections sur le terrain accompagnées d'entretiens avec des opérateurs expérimentés;

- Informations fournies lors de diverses réunions et séances d'information organisées avec des fonctionnaires du Ministère du pétrole et des représentants des North and South Oil Companies et lors de visites de raffineries et d'usines;

- Analyse des données historiques;

- Mise en pratique sur le terrain de l'expérience acquise par le groupe et discussion subséquente.

À tous les stades, le groupe a noté l'état physique de l'unité inspectée et obtenu des enregistrements photographiques et vidéo.

1.4 Observations générales

7. L'impression générale du groupe d'experts est que l'industrie pétrolière de l'Iraq se trouve dans un état déplorable. La productivité des champs de pétrole exploités a nettement diminué, pour certains de manière irréversible, au cours des 20 dernières années. Les unités de transformation et de traitement, les raffineries et les installations de stockage du pays ont été gravement endommagées et continuent de se détériorer. Cette détérioration, en particulier dans les champs de pétrole, s'accélérera si des mesures énergiques ne sont pas prises pour remédier à la situation.

8. Bien qu'aucun appareil de mesure n'ait été installé sur les champs de pétrole iraquien, l'équipe a déterminé que la production et le traitement étaient un obstacle majeur à l'accroissement de la production. En raison de l'âge et de l'état physique précaire des principaux champs de pétrole, les experts émettent des doutes sérieux quant à la possibilité d'atteindre, pour la période à l'examen, l'objectif de 3 millions de barils/jour, que le Gouvernement iraquien s'efforce de réaliser. Une forte augmentation de la production qui ne s'accompagnerait de dépenses correspondantes liées à l'achat de pièces de rechange et de matériel endommagerait considérablement les roches pétrolifères et le réseau d'oléoducs, et irait à l'encontre des principes acceptés d'une bonne exploitation des champs de pétrole.

9. Un autre obstacle important est le fait que le réseau de transport et le stockage intermédiaire en Iraq sont très endommagés et nécessitent des réparations à des points critiques. Parmi les problèmes graves, on mentionnera la détérioration de l'oléoduc d'un mètre, des pertes importantes dans la capacité de pompage et la réduction de la capacité de stockage intermédiaire dans le nord, avec des problèmes identiques dans le sud.

10. Un troisième problème est la nécessité de coordonner les programmes de chargement au terminal off shore de Mina Al-Bakr, et de disposer de remorqueurs et de systèmes d'amarrage efficaces et fiables.

11. À condition que les infrastructures en matière de conduites pétrolières et le stockage intermédiaire aux installations de chargement à Ceyhan et Mina Al-Bakr soient mis aux normes, il ne sera peut-être pas nécessaire d'utiliser d'autres oléoducs pour accroître le volume des exportations.

1.5 Capacité globale actuelle d'après le Ministère du pétrole

12. Selon le Ministère du pétrole, la capacité actuelle en barils/jour avant réparations et améliorations se répartit comme suit :

	Barils/jour
Production	2 330 000
Consommation locale	700 000
Production destinée à l'exportation	1 630 000

/...

1.6 Données historiques concernant les exportations de pétrole dans le cadre du Programme pétrole contre nourriture

13. Toutes les exportations effectuées dans le cadre de ce programme ont été contrôlées par Saybolt et le tableau ci-dessous indique le nombre de barils/jour exportés dans le cadre du mécanisme actuel :

		Barils/jour
Phase I	— moyenne des exportations	664 000
Phase II	— moyenne des exportations	1 124 000
Phase III	— Février 1998 — moyenne des exportations	1 121 000
	— Mars 1998 — moyenne des exportations	1 223 000

1.7 Propositions visant à accroître la production

14. À la première réunion qu'ils ont tenue avec le groupe d'experts, les fonctionnaires du Ministère du pétrole ont indiqué que les objectifs proposés et déjà soumis à l'ONU étaient les suivants :

Calendrier	Production (barils/jour)
Production actuelle	2 300 000
Possible dans un délai de deux à trois mois	2 650 000
Possible dans un délai de six mois	3 000 000
Possible dans un délai de 18 mois	3 500 000

Les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs se répartiraient comme suit :

- 340 millions de dollars pour atteindre une production de 3 millions de barils/jour dans un délai de six mois;
- 400 millions de dollars pour maintenir une production de 3 millions de barils/jour sur 12 mois;
- 300 millions de dollars supplémentaires pour atteindre une production de 3,5 millions barils/jour dans un délai de 18 mois.

15. Néanmoins, le Ministère du pétrole était également informé du montant élevé des prévisions de dépenses et de ses incidences sur la disponibilité de fonds au titre de l'aide humanitaire, et avait établi une estimation révisée pour les pièces de rechange indiquant le chiffre le plus bas possible pour atteindre une production de 3 millions de barils/jour dans un délai de six mois. Le chiffre révisé était de 210 millions de dollars.

16. En outre, le Ministère a fourni une documentation concernant les pièces de rechange demandant un crédit supplémentaire de 90 millions de dollars pour les opérations "en aval". Celles-ci regroupent les opérations qui se déroulent entre la raffinerie et le consommateur. Les besoins varient pour les pièces de rechange et les réparations dans les stations-service, les distributeurs de gaz de pétrole liquéfié, etc. Bien qu'ils ne soient pas strictement en rapport avec

les objectifs du groupe d'experts concernant l'accroissement des exportations de pétrole, ces besoins ont été notés et la demande est jugée raisonnable.

17. Il est prévu que la production passe de 2,3 millions de barils/jour à 3 millions de barils/jour en six mois pour le nord et le sud :

	Aujourd'hui	Dans trois mois	Dans six mois
Nord	1 000 000 barils/jour	1 055 000 barils/jour	1 162 000 barils/jour
Sud	1 300 000 barils/jour	1 600 000 barils/jour	1 800 000 barils/jour
Total	2 300 000/barils/jour	2 650 000 barils/jour	2 962 000 barils/jour

18. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de vérifier l'exactitude des chiffres concernant la production, car l'industrie pétrolière iraquienne ne dispose pas de système de contrôle interne opérationnel. La production en tête de puits n'est pas mesurée, les mouvements entre les terminaux sont seulement estimés ou bien mesurés par des compteurs non normalisés ou d'après le niveau des réservoirs et l'ensemble des opérations est près de s'effondrer.

1.8 Exportation de produits pétroliers et consommation locale

19. Le Gouvernement iraquien a indiqué au groupe d'experts qu'il n'envisagerait pas d'exporter des produits pétroliers, essentiellement en raison de la qualité médiocre des produits et de la faiblesse des capacités de raffinage. Il envisage néanmoins d'exporter, dans un premier temps, 30 000 à 50 000 barils/jour de fuel oil direct (résidu atmosphérique) par injection directe dans l'oléoduc de Kirkouk-Youmourtalik en Iraq, avant la station de mesurage de Zakho, le mélangeant ainsi avec les exportations de pétrole brut de Kirkouk. Si le produit est commercialisable, la production pourrait passer à 100 000 barils/jour.

20. L'examen des raffineries iraquiennes en activité montre que, dans l'ensemble, elles sont en mauvais état. On a également observé une pollution notable et des dégâts causés à l'environnement. À l'heure actuelle, les capacités de raffinage et la consommation s'élèvent à environ 700 000 barils/jour, soit 620 000 barils/jour raffinés localement et 80 000 barils/jour exportés vers la Jordanie. La consommation locale est déduite de la production globale pour calculer le volume et la valeur des exportations potentielles.

1.9 Estimation de la consommation locale par le groupe d'experts

21. Pour estimer les quantités disponibles pour l'exportation, il faut estimer la consommation locale. Selon le groupe d'experts, elle serait de 630 000 barils/jour. Ce montant a été calculé sur la base des volumes de production indiqués par le personnel des raffineries et les exploitants des usines interrogés au cours des visites sur le terrain. L'estimation est résumée à l'annexe pertinente au présent rapport.

1.10 Opinion du groupe d'experts sur les pièces de rechange et les réparations

22. Compte tenu de l'état déplorable de l'industrie pétrolière, le groupe a examiné les priorités à définir avec les autorités compétentes du Gouvernement iraquien. Comme indiqué, il a reçu une liste de pièces de rechange établie sur la base d'un montant minimum de 210 millions de dollars. D'après une enquête préliminaire sur les principaux articles nécessaires pour l'accroissement de la production à court terme et les transports, les délais de livraison étaient de deux à six mois et les prix légèrement plus élevés que prévu. L'examen complet des listes, notamment en ce qui concerne les prix, l'utilité des articles et les délais de livraison devrait bientôt être achevé.

23. Pour ce qui est du suivi des pièces de rechange reçues et des réparations, le groupe a visité des entrepôts situés au nord et au sud de l'Iraq. Les méthodes retenues pour suivre l'arrivée, le stockage et l'utilisation des pièces de rechange sont décrites plus en détail dans le rapport.

1.11 Conclusions

24. Si l'on n'investit pas rapidement et suffisamment dans les pièces de rechange et la réparation des puits productifs et si l'on n'exploite pas plusieurs gisements moins importants, l'écart entre la courbe de déclin actuelle et les projections concernant la production de pétrole brut se creusera davantage chaque mois.

25. L'industrie pétrolière iraquienne dispose de l'expérience et des connaissances techniques nécessaires pour augmenter progressivement la production au cours des 18 mois à venir.

26. L'augmentation progressive prévue dans le scénario d'évolution de la production proposé par le Ministère du pétrole est raisonnable et représente une utilisation optimale des nombreux éléments intervenant dans l'industrie pétrolière. La proposition iraquienne semble toutefois optimiste en ce qui concerne les volumes bruts et peu réaliste sur le plan chronologique (voir le tableau ci-dessous).

Estimation	Production actuelle	Après trois mois	Après six mois
Ministère du pétrole	2 300 000 barils/jour	2 650 000 barils/jour	2 962 000 barils/jour
Groupe d'experts	2 160 000 barils/jour	2 130 000 barils/jour	2 360 000 barils/jour

27. La production actuelle, telle qu'indiquée ci-dessus par le groupe d'experts, est de 2 160 000 barils/jour, ce qui donne une capacité d'exportation quotidienne de 1 530 000 barils/jour, compte tenu du fait que, d'après les estimations du groupe, 630 000 barils/jour sont utilisés pour la consommation locale.

28. Comme indiqué ci-dessus, l'Iraq exporte actuellement environ 1,2 million de barils/jour. Avec une capacité actuelle de 1 530 000 barils/jour, une augmentation immédiate de 300 000 barils/jour est un objectif réaliste et lorsque les pièces de rechange seront arrivées et que les réparations commenceront, une augmentation continue sera perceptible après une période de quatre à six mois.

29. Les prévisions de production sur des périodes déterminées sont établies compte tenu de l'utilisation de pièces de rechange d'un coût estimatif de 210 millions de dollars.

30. Toutefois, pour assurer une production durable et en augmentation constante du pétrole brut et améliorer l'industrie pétrolière iraquienne en général, compte dûment tenu des questions liées à l'environnement et à la pollution, le groupe d'experts estime que le montant total des ressources nécessaires pour atteindre un niveau de production de 3 millions de barils/jour se chiffrera à environ 1,2 milliard de dollars.

31. Compte tenu de ce qui précède, il est difficile de calculer avec précision le montant des recettes d'exportation telles qu'indiquées sur le tableau, car elles seront affectées pour une très large part par le marché mondial. Il semble toutefois très improbable que l'objectif de 5 milliards 256 millions de dollars puisse être atteint pendant la période de 180 jours, car cela exigerait un prix moyen pendant la période de 16,90 dollars par baril de pétrole iraquien exporté.

32. Sur la base de l'estimation de la production totale effectuée par le groupe, déduction faite de la consommation locale (après l'arrivée des pièces de rechange), les ventes pendant la période de 180 jours, calculées sur la base de 12,50 et 14,50 dollars par baril de pétrole iraquien exporté, se répartiraient comme suit :

	12,50 dollars par baril	14,50 dollars par baril
Ventes après six mois	3 900 000 000	4 500 000 000
Ventes après neuf mois	5 000 000 000	5 800 000 000

33. Compte tenu des nombreuses variables techniques en jeu et de la disponibilité des pièces de rechange nécessaires, ainsi que des réparations indiquées, d'un montant estimatif de 210 millions de dollars, le groupe d'experts estime que les objectifs fixés par le Gouvernement iraquien en matière de volume sont optimistes et pense que les délais fixés pour atteindre les chiffres prévus et, partant, ses objectifs d'exportation, ne seront pas respectés. Toutefois, ces variations production/temps ont beaucoup moins d'effet sur la valeur des exportations en dollar que les écarts actuels de prix concernant le pétrole brut.
